Cinquante-septième année. - N ° 130 A Vendredi 7 juillet 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 424

22 – CÔTES-D'ARMOR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-BRIEUC

Ventes et cessions

451 758 858 RCS Saint-Brieuc.
ARMOR MANUTENTION.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 277960.00 EUR.
Adresse : ZA l'Espérance, 22120 Quessoy.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société Absorbante : GIFFARD MANUTENTION – Société à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 410.640 euros, dont le siège est situé à CARQUEFOU (44470) Chemin de La Mainguais, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 869 800 367 identifiée à l'INSEE sous le numéro Siret 869 800 367 00011, Société Absorbée : Société ARMOR MANUTENTION – Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 277.960 euros dont le siège social est situé à QUESSOY (22120) Zone Artisanale l'Espérance, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-BRIEUC sous le numéro 451 758 858 et identifiée à l'INSEE sous le numéro Siret 451 758 858 00018, 1. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 4.068.298 euros Passif : 2.942.225 euros 2. Rapport d'échange des droits sociaux : Application du régime simplifié de l'article L 236-II du Code de commerce. Les apports effectués par la Société Absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de titres émis par la société Absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Augmentation du capital de Société Absorbante : Application du régime simplifié de l'article L 236-II du Code de commerce. La Société Absorbante GIFFARD MANUTENTION détenant la totalité des titres de la Société ARMOR MANUTENTION, Société Absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital social. 4. Prime de fusion : L'opération ne donnant pas lieu à création d'actions de la Société Absorbante, aucune prime de fusion n'est constituée. 5. Date du projet de traité de fusion : 28 juin 2022 6. Date et lieu du dépôt du projet de traité de fusion au nom de chacune des sociétés participantes : Greffe du Tribunal de commerce de Nantes ainsi qu'au Greffe du Tribunal de commerce de Saint-Brieuc le 28 juin 2022. Pour la Société GIFFARD MANUTENTION Pour la Société ARMOR MANUTENTION François GIFFARD La Société MANUFINANCE Président du Directoire Présidente Représentée par François GIFFARD Président du Directoire.